

le luxe de certains asiles anciens et riches, mais il ne leur en cède guère sous le rapport des choses essentielles au traitement et reconnues comme utiles à la guérison des malades.

Certaines améliorations de détails peuvent lui être faites qui embelliront notablement l'intérieur des salles, donneront plus de lumière et plus d'espace.

St. Jean de Dieu, tel qu'il est, est supérieur à la majorité des asiles que nous avons visités, et nous n'avons vu que les meilleurs. Enfin, si le gouvernement le désire, il sera possible de faire en cette province quelques-unes des expériences qui se font actuellement en Europe, et dont les spécialistes étudient attentivement les résultats.

Encore une fois, nous avons tout bien examiné, afin de mettre nos connaissances à profit dans l'intérêt de cette province.

C'est pour nous un devoir de reconnaître l'amabilité, la courtoisie, l'exquise politesse dont ont fait preuve à notre égard les officiers des différents asiles où nous sommes allées. Nous avons été reçues partout avec une urbanité et un empressement auxquels nous n'avions aucune raison de nous attendre. Partout les portes se sont ouvertes à notre demande, et les médecins se sont fait un plaisir de nous accompagner et de nous donner les renseignements désirés.

Qu'il nous soit permis, en finissant ce rapport, de leur adresser de loin l'expression de notre vive gratitude.

Nous avons des remerciements tout particuliers à faire au savant Dr. Magnan de Paris. C'est grâce à son concours que nous avons pu remplir notre mission dans les asiles du département de la Seine.

Le Dr. Ley de Prestwich, le Dr. Rutherford de Dumfries, le Dr. Clouston de Morningside, les autorités de Woodilee et de Cane Hill nous ont rendu des services inappréciables et nous ont aidé grandement à atteindre le but de notre voyage.

(Signé)

SR. THÉRÈSE DE JÉSUS,

Supérieure.

Hospice St. Jean de Dieu,

Longue Pointe, 14 décembre 1889.